

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DAE 314** Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association La Table des Matières (14e).

**Mme Antoinette GUHL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association La Table des Matières (14e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Table des Matières, domiciliée 87 rue Daguerra (14e).

Article 2 : Une subvention de 15.000 euros (n° dossier 2016-08200) est attribuée à l'association La Table des Matières (n° Simpa 184123) au titre de l'exercice 2016.

Article 3: La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 905, nature 6574, ligne VF55023, du budget de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Commune de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**